



Décision n° 2020/098

Administration

- Marchés publics de fourniture de matériel informatique - Lot 1 : ordinateurs de bureau, portables et écrans PC - Lot 2: équipements de réseau - Lot 3 : systèmes d'impression - Lot 4 : autres matériels et périphériques informatiques - Avenants n°1

Le Président de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération n°2015/046 en date du 13 avril 2015 par laquelle le Conseil de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a approuvé la convention de groupement de commande pour la passation d'un marché public de fourniture de matériel informatique et a autorisé le Président à signer les marchés correspondants,

Vu l'article 4 de l'ordonnance n°2020-319 du 25/03/2020,

Considérant la nécessité de prolonger la dernière période de reconduction du marché,

DÉCIDE

De conclure un avenant n°1 aux marchés n°2016/058, 2016/059, 2016/060 et 2016/061 conclus pour la fourniture de matériel informatique avec la Société MEDIACOM SYSTÈME située au Technopole Château Gombert à MARSEILLE (13382) afin de prolonger la dernière période de reconduction de ces marchés jusqu'au 31/12/2020.

De passer tous les actes relatifs à ces avenants.

Les crédits nécessaires au financement de la dépense sont inscrits au Budget Principal :

- nature 2183, gestionnaire INFORCACM et INFORSC,
- nature 60632, gestionnaire INFORCACM et INFORSC.

Les conseillers communautaires seront informés de la présente décision sans délai et par voie électronique à l'adresse communiquée pour la réception des documents de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

La présente décision sera rapportée à la prochaine séance du Conseil,

Fait à Castres, le 19 mai 2020

Acte télétransmis à M. le Sous-Préfet de CASTRES
Le 20 mai 2020
Sous le n°81-248100430-20200519-lmc19388-DE-1-1
Certifié exécutoire Le 20 mai 2020



Pascal BUGIS